



AVENANT N°1 A L'AVIS DE COURSE DU CHAMPIONNAT DE TUNISIE CATAMARAN 2017-2018

Objet : modification de l'article 3.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :

3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes Catamaran

3.2. Les concurrents doivent avoir des licences valides pour la saison sportive 2017-2018.

3.3. Les concurrents des bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire de l'annexe inscription.

3.4. Frais d'Inscription : Les frais d'inscription par équipage pour chaque journée de championnat, sont fixés à vingt dinars tunisiens (**20 DT**).

3.5 Equipages mixtes : L'autorité organisatrice autorise les équipages mixtes (Equipier de club différent). Le bateau sera inscrit au nom du club du barreur.